

Mise à jour de vos tarifs 2018

A compter de janvier 2018, les tarifs concernant la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et l'ensemble du périscolaire seront mis à jour pour l'année civile 2018.

Pour recalculer vos tarifs vous devrez amener au Service Enfance Jeunesse les documents suivants :

- Photocopie de l'avis d'imposition 2017 des deux parents (qui concerne les revenus 2016) ou de non-imposition : **le document complet, recto-verso**, doit nous être adressé.
- *Photocopie du livret de famille dans son intégralité. (si vous ne l'avez pas déjà fourni ou s'il y a eu un changement dans la famille)*
- *N° d'allocataire C.A.F. (si vous ne l'avez pas déjà fourni)*

Attention, tous les tarifs sont recalculés chaque année.

Une famille qui ne nous fournit pas son relevé d'imposition, se verra automatiquement appliquer les tarifs les plus hauts !

Vous avez jusqu'au vendredi 12 janvier 2018 pour nous fournir ces documents.

Vous pouvez nous transmettre ces documents :

- par courrier à l'adresse ci-dessous
- par mail enfance-jeunesse@mairie-fuveau.com
- en les déposant dans la boîte aux lettres « Service Enfance » située dans chacune des écoles, ou en mairie de Fuveau
- en venant au SEJ dans les horaires d'ouverture aux publics.

Nouveauté cette année : vous pouvez télétransmettre votre avis d'imposition via le portail famille dans votre espace personnel

Aux heures d'ouverture au public, une permanence est effectuée pour répondre à vos questions ou traiter des situations particulières.

Le mode de calcul des tarifs est à votre disposition sur internet (site de la commune de Fuveau) et au Service Enfance.

Horaires d'ouverture au public du Service Enfance Jeunesse :

Lundi : 7h45 – 12h

Mardi : 8h30 – 12h

Mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Jeudi : 8h30-12h